

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 05 JUIN 2016

---

### VOTATION SUR LA MODIFICATION DE LA LPMA

## Après le «oui»: solidarité avec les personnes handicapées

**C'est avec inquiétude qu'Inclusion Handicap a pris connaissance du «oui» sorti des urnes, ce dimanche, lors du vote concernant la modification de la loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA). Le diagnostic préimplantatoire (DPI) sera à l'avenir autorisé quasiment sans restriction.**

Suite à l'approbation de la LPMA modifiée, il sera autorisé de faire analyser l'ensemble des embryons issus d'une fécondation artificielle au moyen d'un DPI.

Malgré ce nouveau moyen, il faut absolument préserver le droit à l'ignorance des futurs parents: autrement dit, les parents ne doivent pas être poussés à effectuer un quelconque examen. Le personnel médical a lui aussi des obligations à cet égard: il doit fournir des informations complètes et transparentes sur les avantages et les inconvénients du DPI.

### Compréhension et solidarité, une nécessité

La société doit continuer à témoigner une compréhension et une solidarité totales aux parents qui donnent naissance à un enfant handicapé. Les conditions propices à la diversité de la société sont à améliorer. Il arrive trop souvent aux parents, faute de soutien, de se retrouver livrés à eux-mêmes.

### Une ouverture qui va trop loin

Inclusion Handicap, n'étant pas opposée à une ouverture modérée du DPI, avait soutenu la modification constitutionnelle l'année dernière. La faitière des organisations de personnes handicapées s'était prononcée en faveur du DPI pour les parents présentant une forte prédisposition héréditaire. Cet examen permet en effet de diminuer le risque d'une transmission aux enfants des maladies graves, incurables et souvent mortelles.

### Informations complémentaires:

[Diversité au lieu de sélection](#)

### Renseignements:

Marc Moser, responsable communication:

Tél.: 076 428 96 94, courriel: [marc.moser@inclusion-handicap.ch](mailto:marc.moser@inclusion-handicap.ch)

**Inclusion Handicap** est la voix unifiée des quelque 1,2 mio. de personnes handicapées vivant en Suisse. La faitière des organisations de personnes handicapées s'engage pour l'inclusion de toutes les personnes handicapées ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Inclusion Handicap réunit 23 associations de personnes handicapées et organisations d'entraide actives à l'échelon national ou dans une région linguistique. Elle défend leurs intérêts et leur propose des conseils juridiques.